

Traduction de la réponse du DG du 2 avril 2019

Chers collègues,

Merci pour votre lettre du 24 janvier 2019. J'ai pris bonne note et examiné les questions que vous avez soulevées, dont certaines sont plus spécifiques à celles qui concernent CABINET (parkings et badges), alors que d'autres s'appliquent à la communauté plus large des retraités (accès intranet, implications à la célébration du Centenaire).

Tout d'abord, permettez-moi de vous rassurer qu'il n'y a aucune volonté d'exclure la communauté des retraités - ici à Genève et/ou ailleurs dans le monde - à l'accès aux services, aux installations ou aux ressources d'information et de connaissances.

La réalité de notre situation actuelle est que nous devons agir différemment, plus efficacement et en toute sécurité tout en cherchant à atteindre des objectifs communs. Cela implique un changement de la manière de faire des choses pour le personnel en service et les retraités.

En termes d'accès physique à l'immeuble à Genève, les retraités restent les bienvenus et l'accès leur est ouvert. Les badges mis en place en 2016 ne désavantagent pas les retraités et n'ont pas pour but de transmettre un message particulier ni de "droit" ni de "faveur". Les badges des retraités affichent à la fois la catégorie générale "Courtoisie" et la sous-catégorie "Retraité". Les sous-catégories définies ont été introduites dans des catégories plus larges dans le cadre du processus d'amélioration de la gestion des système de contrôle d'accès en alignant le BIT sur d'autres agences des Nations Unies. La catégorie "courtoisie" n'a pas d'intention d'exclusion et elle ne couvre pas seulement les retraités mais aussi les personnes à charge éligibles du personnel en activité. J'espère qu'à aucun moment l'accès à l'immeuble a été interdit à un retraité. Les badges validés "de courtoisie" offrent également un accès sans limite au Palais des Nations.

Vous avez également évoqué des inquiétudes quant à l'accès des retraités au parking pour des périodes courtes et prolongées. Il est devenu nécessaire d'améliorer la gestion et la sécurité du parking du BIT. Une gestion améliorée de cet espace est également nécessaire dans le contexte de l'anticipation d'une forte augmentation de la location de places de stationnement dans un avenir proche lorsque des bureaux rénovés seront loués à des locataires extérieurs outre le fait de la location de places de stationnement séparément. Nous sommes obligés de louer des bureaux pour rembourser le prêt de la rénovation du bâtiment en l'absence de provisions financières. En ce qui concerne les visites journalières l'IGDS auquel vous faites référence définit certains paramètres de stationnement pour les visiteurs; mais cela est flexible et les voitures des retraités qui souhaitent rester sur les lieux après 17h00 ne seront certainement pas enlevées. Si des retraités avaient des problèmes particuliers pour rester au-delà de 17h00, faites-le nous savoir et nous pourrions résoudre les problèmes pouvant conduire à ces incidents. Il ne sera cependant plus possible de prendre en compte les demandes de stationnement pour de longues périodes, i.e. pendant les voyages des retraités.

Les considérations de coût et de sécurité, et non l'intention d'exclusion, sont les considérations primordiales relatives à l'accès en ligne ouvert à l'Intranet pour les retraités. Je crois que INFOTEC

a déjà expliqué que cette possibilité d'accès entraîne des coûts importants alors que l'on doit également tenir compte des considérations de sécurité y relatives. Comme vous le savez peut-être, un certain nombre de retraités du BIT, sous contrat avec le BIT, ont accès au courrier électronique, à l'Intranet, à LABORDOC et à d'autres ressources du BIT. Ceux qui sont à Genève et viennent physiquement à la bibliothèque du BIT sont en mesure d'accéder à tous les documents et matériaux internes de publications et de recherche. De plus, afin de répondre au souhait des retraités de trouver des informations sur l'Intranet, deux anciens collègues y ont pleinement accès et peuvent partager les contenus qu'ils jugent pertinents avec la communauté des retraités.

Toutefois, si cela ne suffisait pas, j'ai compris qu'INFOTEC a informé ses interlocuteurs, il y a quelque temps, que le Bureau était disposé à explorer le développement d'un site *web* dédié aux retraités qui pourrait être géré de manière efficiente si la communauté des retraités pouvait déterminer ses principaux domaines d'intérêt, y compris par exemple, l'accès en ligne aux ressources de la bibliothèque. Il n'y a pas eu de réponse. Si vous souhaitez explorer cette possibilité, faites-le nous savoir.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir les membres de la communauté des retraités à l'occasion du lancement du Centenaire en janvier. Comme vous le savez, les activités sont essentiellement axées sur l'avenir du travail. Nous avons cherché à en faire un exercice géré par nos constituants en initiant des concertations nationales pour déterminer les questions d'un plus grand intérêt, suite aux travaux de la Commission mondiale (Global Commission) et à l'examen du rapport de la Commission mondiale par le biais de processus nationaux. Au mois de juin, les constituants indiqueront comment ils souhaitent poursuivre et cela façonnera le Programme et Budget 2020-21 qui doit être approuvé par le Conseil d'administration en novembre. Si vous-même et d'autres membres de la communauté des retraités ont des idées sur la manière dont vous pourriez contribuer à la réponse de l'OIT, nous serons heureux de les recevoir. Du point de vue historique, il y aura deux publications officielles.

Dans la mesure du possible, nous viserons à garder la communauté des retraités informés de ces développements.

Enfin, laissez-moi réaffirmer que les retraités du BIT qui adhèrent et s'engagent dans la promotion des valeurs et des principes de l'Organisation sont hautement appréciés.

Toutes mes salutations
Guy Ryder